



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 73073

## Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les difficultés persistant dans le statut des assistantes maternelles. Si l'action énergique du Gouvernement en la matière a permis d'améliorer considérablement le statut et les conditions de travail des AMAT, il apparaît qu'il persiste des domaines de difficulté. Ainsi, lors de la récente pandémie de grippe A, les assistantes maternelles ont été particulièrement inquiétées puisque tout enfant malade est retiré de la garde. Dès lors que les parents doivent uniquement s'acquitter des heures de garde effectivement réalisées, les revenus de certaines assistantes maternelles ont pu connaître des variations majeures sans qu'elles ne portent une quelconque responsabilité dans cette situation. Ce type de fluctuations de revenus est dû à l'absence de caisse de prévoyance spécifique à ce type de profession. S'il est vrai que l'ajout de cotisations augmenterait considérablement le coût de l'heure de garde, cela permettrait du moins une stabilisation des revenus dont jouissent les professionnels concernés, ce qui constitue également une donnée importante dans le développement des services à la personne du type de celui des AMAT. La question se pose d'ailleurs en des termes identiques pour les auxiliaires de vie : en effet, toute hospitalisation d'une personne âgée ou handicapée provoquera une réduction des revenus pour l'auxiliaire de vie. Au vu de ces éléments, il souhaite connaître sa position sur cette question et sa position quant à une éventuelle mise en place d'un système spécifique de prévoyance pour les AMAT.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73073

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2010, page 2270

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)